



DEMANDE D'INSTALLATION
D'UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

N° de dossier : _____ réservé au SPANC

N° de CU : _____ N° de PC : _____

Nature du projet : ☐ Permis de construire ☐ Déclaration de travaux ☒ Réhabilitation de l'assainissement

1 - DEMANDEUR

Nom et prénom du propriétaire : INRAE
Adresse actuelle : Route de Theix
Commune : Saint-Genès-Champagnelle Code postal : 63122
Tél. : 04 73 62 46 91 Tél. portable : 06 22 53 85 87 Courriel : patimaine.dumont@inrae.fr

2 - LIEU D'IMPLANTATION DES TRAVAUX

Rue ou lieu dit : Domaine des Palaguins
Commune : Montfaucon Code postal : 03150
Références cadastrales (section parcelle) : OA-0008/OH-0115/OH-127/OA-0006/OA-0005/OA-0007
Superficie totale de la parcelle : 95 641 m²

3 - CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX

Maison d'habitation individuelle :
☐ Habitation principale ☐ Habitation secondaire
Nombre d'habitants : _____ Nombre de chambres : _____
Autre type de locaux : Plateforme d'innovation - Agrotechnopole
Nombre de personnes fréquentant l'établissement : 40 Nombre de salariés : 34
Alimentation en eau potable :
☐ Puits privé ☒ Réseau d'eau public
Référence branchement d'eau potable ou numéro de compteur : 1870 18301
Existe-t-il un puits utilisé pour la consommation humaine dans un rayon de 35 m du lieu de dispersion de l'effluent ?
☐ Oui (distance du dispositif de traitement : _____ m). ☒ Non.

4 - CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Pente du terrain : ☒ Faible (< 5 %) ☐ Moyenne (entre 5 et 10 %) ☐ Forte (> 10 %)
Nature du sol à 1 m de profondeur (pour déterminer celle-ci, creuser à environ 1 m de profondeur à l'emplacement prévu pour le dispositif de traitement ou faire réaliser une étude de sol par un bureau d'études)
☐ Terrain sableux, perméable ☐ Terrain rocheux ☒ Terrain argileux, imperméable
☐ Roche granitique ☐ Roche calcaire
Perméabilité : Nature du Test : _____ Durée : _____ Perméabilité : _____ mm/h
Personne ayant réalisé l'étude : ☐ Propriétaire ☐ Bureau d'études ☐ Terrassier
Existe-t-il une nappe d'eau à moins de 1 m sous le sol en hiver ? ☐ Oui ☒ Non
Est-elle temporaire ? ☐ Oui ☒ Non
Le terrain est-il inondable ? ☐ Oui ☒ Non

5 - INSTALLATEUR DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nom : A. Delouis Tél. : _____

6 - CHOIX DE LA FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (Voir annexe)

Filière déterminée par : ☐ le propriétaire ☐ l'installateur Autre : R3I

A/ FILIÈRES TRADITIONNELLES

DISPOSITIF DE PRÉTRAITEMENT

☐ FOSSE TOUTES EAUX Volume : _____ m³
☐ BAC DÉGRAISSEUR (facultatif) Volume : _____ m³
☐ PRÉFILTRE Volume : _____ litres ☐ Incorporé à la fosse
☐ AUTRES (joindre un descriptif)

DISPOSITIF DE TRAITEMENT : (Entourer le dispositif choisi et compléter la ligne, si nécessaire, à l'aide de l'annexe)

Dispositif de traitement	Sol perméable	Sol imperméable	Sol avec remontées de nappes	Sol inondable	Largeur en mètre	Longueur en mètre	Nombre de tranchées	Surface de traitement en mètre carré
Tranchées d'épandage	oui	non	non	non		...	...	
Filtre à sable vertical non drainé	oui	non	non	non	5	...		
Filtre à sable vertical drainé	oui	oui	non	non	5	...		
Filtre à sable horizontal	non	oui	non	non	...	5,5		
Terre d'infiltration	oui	oui	oui	oui	...	...		
Lit à massif de zéolithe	oui	oui	oui	non				5

B/ AUTRES FILIÈRES : (AGRÉÉES PAR LES MINISTÈRES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ)

Numéro d'agrément : _____ Dénomination commerciale : _____
Constructeur : _____ Capacité : 23,5 EH
Existence d'un contrat d'entretien : ☐ Oui ☐ Non

7 - DEVENIR DES EAUX TRAITÉES

☐ INFILTRATION DANS LE SOL ☐ REJET AU MILIEU NATUREL

Dans le deuxième cas, joindre obligatoire ment l'autorisation écrite du service gestionnaire ou du (des) propriétaire(s) des fonds inférieurs avec une étude particulière si nécessaire

Exutoire : ☒ Fossé ☐ Réseau EP ☐ Cours d'eau : _____ Autre : _____
Domaine : Public ☒ Privé ☐ Voie : R N n° _____ ☐ RD n° 268 ☐ Communale n° _____ ☐ Privée ☐

8 - ENGAGEMENTS

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier ;
- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément au projet tel qu'il aura été approuvé et à la réglementation en vigueur (arrêtés du 7 septembre 2009).
- prévenir le service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif avant la mise en service et le recouvrement des dispositifs.
- régler au SPANC les prestations effectuées que sont le contrôle de conception et le contrôle de bonne exécution. (Le tarif des prestations est défini annuellement par délibération de la collectivité)

Fait à Saint-Genès-Champagnelle, le 14 / 01 / 2026 Signature du propriétaire :

Edwige LASSALAS
Directrice des Services d'Appui

